

Complément indemnitaire annuel (CIA) : demandes de plus de clarté et d'équité

Groupe de travail « CIA » du 9 avril 2025

Ce groupe de travail était présidé par Nadine Richard-Pejus, adjointe au chef du service des ressources humaines (SRH), accompagnée de ses collaborateurs Arnaud Scolan, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération (SDCAR), Günther Roelens et Marion Jobard, respectivement chef et adjointe du bureau du pilotage de la rémunération (BPREM) et également Vincent Favrichon du réseau d'appui aux personnes et aux structures (RAPS).

FO Agriculture était représentée par Nathalie Bertrand (FO Enseignement agricole), Soizic Blot (SNTMA-FO), Frederick Boquet (SNIAE-FO), Thierry Eléouet (SNIAE-FO), Isabelle Giouanoli (SNAMA-FO), Peggy Lapierre (SNAMA-FO), Jean-Christophe Leroy (SNIAE-FO et **FO Agriculture**), Mathieu Pinson (SNTMA-FO) et Sylvain Thibault (SNTMA-FO).

FO Agriculture est l'union des syndicats FO au MASA. Elle est notamment composée du Syndicat National des Techniciens supérieurs du Ministère en charge de l'Agriculture (SNTMA-FO), du Syndicat National des Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement (SNIAE-FO), du Syndicat National des Agents administratifs et de l'IFCE du Ministère de l'Agriculture (SNAMA-FO) et du syndicat national des personnels de l'enseignement agricole et de l'ANSES (FO Enseignement Agricole).

Le CIA, la prime qui déprime ?

FO Agriculture a déclaré : "Le CIA, le sujet qui déprime !" Pour l'administration, cet indemnitaire est conçu comme un outil de management censé reconnaître l'investissement et la qualité du travail des agents. En réalité, dans les services, il est souvent perçu comme un facteur de démotivation et de division. Pour les agents, le mode d'attribution reste opaque. En privilégiant l'implication individuelle, le CIA fragilise la cohésion collective.

Introduction

Ce compte-rendu retrace les points clés du groupe de travail, du 9 avril dernier, consacré au bilan de la campagne de CIA 2024-2025, les revendications exprimées par **FO Agriculture**, ainsi que les réponses apportées par l'administration, tout en mettant en lumière les enjeux fondamentaux liés à la prime et à la reconnaissance du travail des agents.

Résumé

La présentation du bilan de la campagne CIA 2024–2025 visait à clarifier l'attribution de cette prime, structurer la modulation indemnitaire et renforcer l'harmonisation des pratiques. **FO Agriculture** constate plusieurs limites : opacité des critères, présentation statistique incomplète, recours insuffisamment encadrés et calendrier inadapté.

Présentation statistique incomplète : **FO Agriculture** déplore une ventilation floue des données par catégories A, B, C, sans prise en compte des A+ et des TFR. Un tiers des agents ne figurent pas dans les tranches de modulation, rendant l'analyse partielle. Une présentation par corps et une ventilation en nombre d'agents sont nécessaires.

Un dispositif perçu comme injuste et opaque : Le CIA reste perçu comme un facteur de division et d'injustice. L'absence de critères objectifs et l'hétérogénéité des pratiques locales alimentent un sentiment d'arbitraire. **FO Agriculture** dénonce les écarts de distribution initiale, parfois atteignant 93 % du montant pour certains agents contre 86 % pour d'autres. Elle revendique un système forfaitaire avec des modulations encadrées et motivées. Un rapport est exigé pour toute modulation supérieure à 120 %.

Recours insuffisants et mal encadrés : Le faible nombre de recours déposés (29 au 1er avril 2025) révèle un manque d'information. **FO Agriculture** demande une meilleure ventilation des recours et le suivi des effets concrets. Les procédures restent floues et manquent de transparence, notamment sur les suites des avis favorables (57 % des recours). Le SRH reconnaît la nécessité d'améliorer la note de service et annonce un soutien accru des MAPS.

CIA exceptionnels et manque de clarté : **FO Agriculture** s'interroge sur certains montants versés au titre du CIA exceptionnel (indemnités de remplacement, primes JOP, Pacte, etc.). Le SRH précise que des crédits ont été négociés pour 2025, mais la soutenabilité reste fragile. **FO Agriculture** demande une présentation consolidée de ces primes, avec critères, montants et nombre d'agents.

Enjeux liés à la mobilité : La diminution du CIA en cas de mobilité est un frein à celle-ci. **FO Agriculture** dénonce la complexité des recours dans ce cas et les règles floues. Le SRH confirme que le CIA est proratisé en cas de mobilité, mais **FO Agriculture** demande une clarification des procédures et un meilleur suivi.

Cas particuliers : décès et retraités : **FO Agriculture** exige que les agents décédés bénéficient du CIA et que les pratiques de réduction de primes pour les agents partant à la retraite cessent.

Calendrier trop serré : Le calendrier de la campagne CIA ne permet pas aux agents d'exercer pleinement leurs droits de recours en raison des retours tardifs de CREP. **FO Agriculture** demande un report des dates butoirs pour intégrer ce droit.

Cette première réunion de bilan a mis en évidence des dysfonctionnements majeurs : manque de transparence, hétérogénéité dans la mise en œuvre et non-respect des calendriers. **FO Agriculture** regrette que le CIA ne soit pas pris en compte dans le calcul des pensions de retraite et demande des ajustements pour améliorer sa lisibilité, son équité, le respect des droits de recours et un accompagnement local accru. **FO Agriculture** continuera de se battre pour rendre ce dispositif plus juste et transparent pour les agents.

Campagne CIA 2024–2025 : présentation et analyse critique

La présentation du bilan de la campagne CIA 2024–2025, [document présenté en séance](#), par l'administration a pour objectif de répondre à la demande des représentants des personnels visant à éclairer l'attribution de cette prime, tout en structurant davantage la modulation indemnitaire et en renforçant l'harmonisation des pratiques. **FO Agriculture** constate d'emblée un certain nombre de limites : **opacité des critères, présentation statistique incomplète, recours insuffisamment encadrés, et calendrier inadapté.**

Une présentation statistique incomplète et inopérante

FO Agriculture déplore une ventilation des données par catégories A, B et C qui reste floue. Quid des A+ ? des technicien formation recherche (TFR) ? De surcroît, près du tiers **des agents ne figurent dans aucune tranche de modulation présentée**, rendant l'analyse partielle et non exploitable.

FO Agriculture a rappelé qu'une **présentation par corps**, assortie d'une **ventilation par tranches de 10 %**, est indispensable pour comprendre les écarts de primes. Il est également demandé que cette ventilation soit exprimée en **nombre d'agents** et non en pourcentages seuls.

Un dispositif toujours perçu comme injuste et opaque

Pour **FO Agriculture**, le CIA tel qu'il est appliqué reste perçu par les agents comme **un facteur de division, de démotivation, voire d'injustice**. L'absence de critères objectifs, l'hétérogénéité des pratiques locales, et la variabilité excessive des taux génèrent des tensions internes et alimentent un sentiment d'arbitraire.

FO Agriculture a dénoncé les pratiques de certaines structures où la **distribution initiale** du CIA peut atteindre jusqu'à **93 %** du montant pour certains agents, contre **86 %** dans d'autres, comme en **DRAAF Bretagne**. Ces écarts révèlent des logiques de "**réserve**" internes, permettant de favoriser certains agents en **contournant le principe d'individualisation du CIA**. **FO Agriculture** dénonce fermement ces pratiques de "**matelas**", qui génèrent des effets d'aubaine et faussent l'équité entre les agents. Le **SRH** lui-même a reconnu que ces **méthodes ne respectaient pas les règles** encadrant le CIA et a annoncé qu'un rappel serait fait aux structures concernées.

FO Agriculture rappelle sa revendication d'un **système forfaitaire**, avec une base à **100 % pour la mention "satisfaisant"**, et des modulations limitées, encadrées et motivées.

FO Agriculture demande des **rapports systématiques** pour toute modulation supérieure à 120 %.

FO Agriculture exige que les agents affectés dans les établissements d'enseignement agricole technique ou supérieur en Île-de-France bénéficie des mêmes niveaux de CIA que les autres agents affectés dans cette région.

Un traitement problématique des recours

FO Agriculture déplore le trop **faible nombre de recours** déposés par les agents, 29 au 1^{er} avril 2025, au titre du CIA, signe d'un **manque d'information ou de transparence sur le dispositif**. Elle souligne néanmoins que **57 %** de ces recours ont reçu un **avis favorable**, reconnaissant ainsi leur bien-fondé et confirmant la nécessité pour les agents de faire valoir leurs droits.

Dans ce contexte, **FO Agriculture** a alerté sur les **difficultés persistantes autour des recours** :

- Procédures floues ou méconnues : voie hiérarchique, recours gracieux, absence d'entretien professionnel (EP),
- Absence d'information sur les suites données aux « avis favorables »,
- Absence d'information sur les avis non favorables,
- Absence de chiffres consolidés sur les recours locaux.

FO Agriculture a demandé :

- Une **ventilation des recours par catégorie et corps**,
- Le suivi des **effets concrets des recours sur les modulations**,
- La **clarification des voies de recours dans la note de service** (notamment en cas de mobilité ou d'absence d'EP).

FO Agriculture déplore le manque de transmission d'informations par certaines directions concernant les recours, en partie du fait d'une méconnaissance persistante de la procédure d'envoi au SRH « sous couvert ».

Le SRH confirme la nécessité de d'améliorer la note de service sur ce point. La Missions d'appui au personnes et aux structures (MAPS) ajoute être en appui aux structures en cas de besoin. Mais précise que « *la décision du manager reste souveraine* ».

Des CIA exceptionnels : un fourre tout ?

FO Agriculture s'interroge sur certains autres montants versés au titre du CIA exceptionnel : indemnités de remplacement en abattoirs, primes JOP, primes « Pacte » aux directeurs et directeurs adjoints d'EPL, surcroûts d'activité..., Cela génère du flou.

Le SRH a précisé que :

- Un **vecteur spécifique est en cours d'analyse pour les remplacements en abattoir**,
- Des crédits ont été négociés pour 2025, mais la soutenabilité budgétaire reste fragile,
- Le CIA exceptionnel versé en décembre a été attribué en urgence,
- Pour les directeurs, il faut trouver une mesure pérenne par le biais de l'IFSE.

FO Agriculture demande une **présentation consolidée de ces primes exceptionnelles**, incluant **critères, nombre d'agents, montants versés**.

FO Agriculture constate que le plafonnement du CIA octroyé pour les remplacements dissuade les agents. Elle demande une solution spécifique.

Enjeux liés à la mobilité et aux situations

FO Agriculture dénonce la diminution récurrente du CIA en cas de mobilité, au risque de bafouer l'expérience professionnelle des agents. Cela qui constitue un frein ou une réticence à la mobilité. Dans ce contexte, **FO Agriculture** ajoute que :

- Les règles de notification ne sont pas claires en cas de mobilité en cours d'année,
- Les recours dans ces cas sont complexes,

Pour toute réponse le SRH a rappelé que le CIA est **proratisé** en cas de mobilité et que le dernier employeur est responsable de la double notification.

Manque de clarté sur les critères et leur application

FO Agriculture dénonce que les critères de modulation restent flous ou absents des présentations locales et rappelle :

- L'obligation de **les présenter dans les instances locales de concertation**,
- La nécessité d'une **information claire à destination des encadrants**.

Malgré son opposition à la logique de prime et de modulation, **FO Agriculture** rappelle que selon la règle, la modulation découle directement de la manière de servir appréciée dans le compte-rendu d'entretien professionnel (CREP). Pour mémoire, en cas de recours sur le CIA, le CREP est la pièce justificative demandée.

Cas particuliers : décès, retraités

Les **agents décédés** doivent bénéficier du CIA dans des conditions qui seront précisées dans la prochaine note de service. S'agissant des **retraités**, **FO Agriculture** dénonce fermement les pratiques inacceptables de certains directeurs qui appliquent des baisses abusives du CIA – pouvant atteindre 20 % – aux agents partant à la retraite. Elle exige que cessent ces injustices et que les collègues en fin de carrière ne soient plus sanctionnés par une modulation arbitraire l'année de leur départ.

Calendrier trop serré, articulation mal pensée avec les CREP

FO Agriculture souligne que le calendrier prévisionnel de campagne de CIA ne tient pas compte des retours tardifs de CREP, ni des délais de recours associés. De ce fait, il ne permet pas aux agents d'exercer leur droit au recours.

FO demande :

- Un **report des dates butoirs** pour intégrer les retours de CREP,
- L'articulation explicite des **calendriers CIA / EP** dans la note de service.

Conclusion

FO Agriculture constate qu'il s'agit de la première réunion de bilan consacrée à une campagne de CIA. Cela a été l'occasion de dénoncer certains dysfonctionnements majeurs : **pilotage approximatif, manque de transparence, mise en œuvre hétérogène, risque avéré de partialité, non respect du calendrier de notification du CIA...**

FO Agriculture regrette ce système de primes non pris en compte dans le calcul de la pension de retraite. Malgré tout, **FO Agriculture** demande des ajustement du dispositif, structurée autour des principes suivants :

- **Lisibilité** : présentation par corps, ventilation complète, communication sur les critères,
- **Équité** : abandon des fourchettes de modulation, évaluation fondée sur des appréciations objectivées, forfaitisation pour chaque manière de servir en positionnant à 100 % les "satisfaisants",
- **Respect des droits** : calendrier compatible avec les délais de recours, clarification et complétude des modes de recours réglementaires,
- **Accompagnement local** : rôle renforcé des MAPS et des directions dans le partage des règles.

FO Agriculture continuera d'agir, dans les prochaines instances, pour améliorer un dispositif CIA qu'elle conteste dans son principe, mais qu'elle souhaite rendre plus juste, plus transparent et plus lisible pour les agents.



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr



L'équipe FO Agriculture